

**Schweizerische Stiftung für die Hilfe an Straffällige und ihre Familien**  
**Fondation suisse pour l'aide aux condamnés et à leur familles**

3000 Bern

## **Rapport d'activité 2017**

### **Conseil de Fondation**

Lors de la séance du 12 juin 2017 à Berne, le Conseil de Fondation a approuvé tous les points statutaires selon la demande du Comité de Fondation.

Michel Quarroz demande à la Commission qu'à l'avenir, toutes les demandes reçues soient inscrites dans les statistiques, y compris celles qui sont directement rejetées par Barbara Ruckli. Dans la section demandes traitées, les demandes conformes doivent être séparées des demandes non-conformes.

### **Comité de Fondation**

Le Comité de Fondation s'est réuni trois fois au cours de l'année civile. Une rencontre a été annulée en raison d'un manque de demandes.

Marion Arnold a annoncé, lors du comité du mois de juin, que suite à un changement de poste de travail, elle ne pourra plus assurer le rôle de Caissière au sein de la Fondation. Son nouvel emploi (100%) est très exigeant et ne lui offre plus la possibilité d'assister aux séances pendant les heures de travail. Il est discuté afin de savoir si Barbara Ruckli pourrait également prendre la fonction de Caissière. Le Comité de Fondation est arrivé à la conclusion qu'une seule et même personne pour les tâches administratives et financières n'aurait pas de sens. Les autres membres du comité ont été invités à rechercher un-e remplaçant-e adéquat-e pour Marion Arnold.

Caroline Weber a annoncé sa démission en tant que membre du Conseil et membre du Comité lors de l'assemblée du Conseil d'administration en juin 2018. Elle a d'ores et déjà cherché et trouvé un successeur en la personne de Ronald Sutter, travailleur social au service social du district d'Uster. Ronald Sutter travaille également dans sa propre entreprise, RAS Schuldensanierung ([www.raus-aus-schulden.ch](http://www.raus-aus-schulden.ch)) qui s'occupe, comme notre Fondation, de la restructuration de la dette.

Isabelle Bindschedler quitte Caritas Suisse au 31 juillet 2018, et ainsi, démissionne en tant que membre de la Fondation et membre du Comité. En tant que successeur, Caritas Suisse propose son collaborateur Martin Abele, chef du service du conseil de la dette. Il participera à la séance de l'assemblée Générale du 11 juin 2018.

Sur la base de l'expérience acquise à la suite de l'élargissement des buts de la Fondation, une clarification des pratiques a été nécessaire. Cela concerne notamment les demandes de formations « à fonds perdus », qui dans ce contexte, ne peuvent pas être comprises dans un assainissement. Le comité a décidé d'examiner chaque demande de manière individuelle, et de contribuer à fonds perdus pour la somme maximum de CHF 2'500.- (qui correspondrait à ¼ du prix maximum de la formation, ceci en cas d'extrême difficulté financière). Dans ce genre de situations, les personnes concernées doivent donner un retour sur le déroulement de leur formation ainsi que sur son succès. Marion Arnold va ajuster les correspondances ainsi que planifier les retours à faire.

Les conditions de paiements pour ces demandes particulières sont faites avec des promesses de dons d'autres Fondations.

## **Prêts, soutiens, remises et amortissement**

Vue d'ensemble de l'activité de la Fondation pour l'année passée.

Nombre de demandes totales	<b>12</b>
Demandes traitées par le Comité	<b>8</b>
Accordées	<b>5</b>
(dont 3 prêts remboursables – 1 prêt de soutien – 2 soutiens concernant la formation)	
Retirées	<b>0</b>
Refusées	<b>3</b>
Retournées	<b>0</b>
Soutiens	<b>CHF 5'628.75</b>
Remise	<b>CHF 0.-</b>
Amortissements	<b>CHF 0.-</b>

Avec le versement de CHF 50'200.00, des dettes d'un montant global de CHF 250'585.90 ont pu être assainies. Les demandes provenaient des cantons de Saint-Gall, Zürich et Berne. Sur les trois demandes rejetées par le Comité de Fondation. Deux d'entre elles n'étaient pas conformes aux objectifs de la Fondation, et le montant de la troisième demande excédait la somme maximum alloué pour les

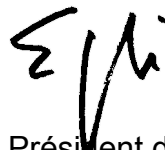
dons. De plus, le quota était considéré comme trop élevé (70%) avec un revenu insuffisant du client. Une faillite privée avec des prêts de financement a été recommandée par la Fondation pour cette situation.

Quatre prêts d'un montant total de CHF 46'100.- ont été entièrement remboursée dans le courant de l'année.

Six prêts étaient encore actifs au 31 décembre 2017. La somme totale des prêts ouverts au 31 décembre 2017 se monte à CHF 52'630.-.

Schöfflisdorf, le 4 avril 2018

Paul Egli

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Egli', written in a cursive style.

Président de la Fondation